

Document, établi par consensus et approuvé par un organisme reconnu, qui fournit, pour des usages communs et répétés, des lignes directrices ou des caractéristiques, pour des activités ou leurs résultats, garantissant un niveau d'ordre optimal, dans un contexte donné (Guide ISO / CEI 2).

Pourquoi des normes

Les normes permettent un langage commun dans un secteur ou un domaine précis. Leur but est de faciliter les échanges commerciaux, développer de nouveaux marchés, améliorer la compétitivité des entreprises, assurer la sécurité et la satisfaction des usagers. Elles permettent dans certains cas une mise en conformité avec la réglementation.

Les types de normes

Il existe en France deux types de normes :

Les normes **expérimentales** sont des référentiels « à l'essai », soumis à une période de mise à l'épreuve avant d'en conserver le contenu, en l'état ou révisé. Elles sont reconnaissables à leur préfixe «**XP**» (ou «**TS**» pour les normes EN).

Les normes **homologuées** sont des référentiels dont la valeur technique est reconnue et officialisée par les pouvoirs publics, notamment pour servir de référence dans une réglementation, un marché public, une marque de certification. Élaborées et validées à l'issue d'une procédure largement ouverte à toutes les parties intéressées, elles sont l'expression d'un consensus.

Les normes homologuées portent, selon le niveau auquel elles ont été élaborées, le préfixe «**NF**» ou «**NF EN**» ou «**NF EN ISO**» ou «**NF ISO**», suivi de leur numéro et de l'année de leur homologation.

Dans le catalogue des normes françaises, certaines sont propres à la France et donc n'existent pas aux niveaux européen et international. En revanche, les normes européennes sont toutes obligatoirement reprises au niveau national.

Les normes internationales ne sont, quant à elles, pas systématiquement retranscrites aux niveaux européen et national.

Le contenu des normes

Normes fondamentales : vocabulaire, « grands concepts » (ex. classes d'emploi du bois, durabilité naturelle), symboles, outils statistiques

Normes de spécifications : caractéristiques et performances d'un produit (ex. critères d'efficacité d'un biocide), service, procédé

Normes de méthodes d'essais : méthodes d'essais (ex. efficacité d'un produit de traitement contre les termites), d'analyse

Normes d'organisation : systèmes de management, logistique, maintenance

La révision des normes

Les normes sont toujours susceptibles d'évoluer. Elles peuvent être amendées, révisées, voire abrogées et remplacées ou non.

Le délai de révision périodique est de 5 ans pour les normes homologuées et de 3 ans pour les normes expérimentales. Ces dernières doivent être confirmées (homologuées) au bout de 6 ans d'existence, ou supprimées le cas échéant.

Le consensus en normalisation

Un document de normalisation, ou une position définie lors d'un processus normatif, est dit "consensuel" s'il recueille un accord général selon les caractéristiques suivantes : absence d'opposition ferme à l'encontre de l'essentiel du sujet, processus de rapprochement des positions divergentes et processus de recherche de prise en considération de toutes les vues exprimées. La recherche du consensus est l'objectif de la concertation entre les parties prenantes.

Le consensus n'implique pas nécessairement l'unanimité.